

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 056-265600536-20231016-D2023_023-DE

Le seize octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 12 octobre 2023

Etaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Anne LE LAUSQUE, Anne GERMAIN, Hélène NIO, François NICOLLE, Joël AUDRAN.

Absents excusés : Erwan MARTEIL

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D2023-023 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 SEPTEMBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 12 septembre 2023 adressé le 12 octobre 2023 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

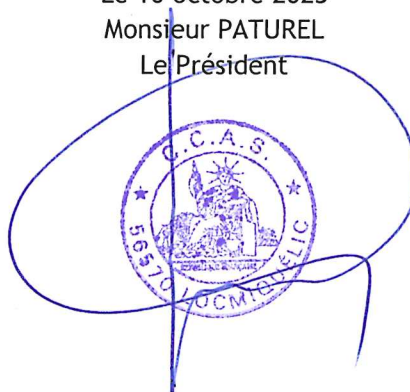
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 16 octobre 2023

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
La secrétaire



mis en ligne le 19 octobre 2023